



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/46/L.11/Add.1  
22 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-sixième session  
Point 23 de l'ordre du jour

RETOUR OU RESTITUTION DE BIENS CULTURELS A LEUR  
PAYS D'ORIGINE

Côte d'Ivoire, Chypre, Ghana, Grèce, Mali, Maroc, Mexique,  
Niger, Rwanda et Zaïre : projet de résolution

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Angola, Bolivie, Burundi, Colombie, Costa Rica, Egypte, Gabon,  
Guatemala, Madagascar, Malawi, Mongolie, Pérou, Tchad et Turquie

-----

